



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Vendredi 17 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Pétersbourg, le 5 avril. — Sur l'avis que la cour a reçu, que l'ambassadeur Ottoman, envoyé ici par la porte à l'occasion de la dernière paix, avoit déjà dépassé Andrinople, le général de *Kutusoff*, qui aura le même caractère de la part de l'impératrice près du Grand-seigneur, s'es mis en route le 26 Mars pour Constantinople. Le cortège consiste en 382 personnes, appartenant à la légation même, sans compter la suite particulière de l'ambassadeur, comme valets-de-chambre, cuisiniers etc. Il y a un conseil - d'ambassade, un maréchal-d'ambassade, 3 secrétaire-d'ambassade, 1 secrétaire pour les langues orientales, 12 chevaliers d'ambassade, 2 assesseurs, 6 traducteurs, 6 copistes, 2 interprètes pour le voyage etc.

De Londres, le 3 mai. — On dit que la France négocie de toutes ses forces pour tâcher de détacher notre cour d'avec les puissances coalisées, et qu'elle a déjà fait à ce sujet plusieurs ouvertures à notre ministre. On assure que le général *Wimphen* est un des commissaires qui doit faire des propositions, et qu'il a obtenu à Ostende un cutter anglais pour le conduire avec un passe-port du duc d'York, que débarqué le

29 aux Dunes, il a reçu la visite de l'amiral *Machide* qui y commande, et que, environ deux heures après, il a continué sa route pour Londres où on le dit arrivé le 30.

De Chambéry, le 9 mai. — Un courrier vient d'arriver ici qui annonce que le village de *Thorn* et plusieurs autres situés à trois à quatre lieues d'Annecy, se sont révoltés, que les paysans sont armés, et ont à leur tête des Piémontais qui ont descendu à la nouvelle de cette insurrection ; ils sont animés et fanatisés par leurs prêtres. L'on envoie de Chambéry une force imposante pour repousser les rebelles ; la garde nationale part elle-même à cet effet. Il n'est pas probable que cette révolte ait aucune suite. L'on assure cependant que les insurgés ont du canon.

FRANCE.

Du Havre, le 11 mai. — Il vient de se manifester ici une insurrection assez violente à l'occasion de la cherté des grains. La municipalité l'avoit taxé ; les violences s'annoncèrent avec beaucoup de fureur ; le commissaire de la convention, *Saladin*, qu'on vouloit forcer de casser cette taxe, a déclaré qu'il aimoit mieux périr

que de rien changer au taux fixé. Sa fermeté a calmé les esprits, et l'ordre est rétabli.

De Wissembourg, le 9 Mai — Lundi dernier, le général Landremont, commandant l'avant-garde, se mit en marche, dès le matin, avec environ 2,000 hommes tant infanterie, que chasseurs à cheval, chasseurs à pied et artillerie volante. Il dirigea sa marche sur le village de Herxheim, occupé par environ 1200 Autrichiens. Le général de Brigade, Cérizia, étoit à la tête d'une brigade de grenadiers, avec 50 dragons et autant de hussards de la liberté, pour sa marche. Le général Landremont se mit à la tête de l'autre colonne composée de chasseurs à cheval et à pied, et de l'artillerie volante. Il donna ordre au général Cérizia de diriger sa marche directement sur le village de Herxheim; de s'arrêter au coin d'un bois qui n'est pas éloigné du village, tandis que lui, prendroit un chemin détourné, pour prendre une position opposée de l'autre côté du village; d'observer les mouvemens des ennemis, et de rester observateur jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la position qu'il vouloit prendre; que lorsqu'il auroit commencé son attaque, alors il pourroit tirer quelques coups de canon sur le village, et se diviser en deux colonnes pour marcher sur le village, afin d'arrêter ou de fusiller l'ennemi. Le général Cérizia, au lieu d'exécuter les ordres qui lui avoient été donnés, détacha quelques tirailleurs en-avant, pour inquiéter l'ennemi; au premier coup de pistolet tiré, il fit tirer ses canons sur le village. Le général Landremont, qui n'étoit pas encore arrivé au poste qu'il vouloit prendre, surpris de cette précipitation, précipita aussi sa marche, afin d'atteindre le plutôt possible la position qu'il vouloit occuper. Le bataillon de la Corrèze, commandé par Delmas, et les chasseurs du Rhin, commandés par Ferrer, se portèrent au pas de charge sur le village, où ils firent des prodiges de valeur.

Pendant que Landremont précipitoit sa marche, Cérizia donna ordre au citoyen Fouchi de se porter en-avant du village avec 50 dragons, d'examiner si l'ennemi avoit du canon, et d'entrer dans le village. Fouchi obéit, en disant à ses dragons: mes amis, il y a du danger, mais je sais que vous ne m'abandonnez pas; il part, entre dans le village, charge un peloton d'infanterie, en criant: *vive la nation!* Aussitôt il est assaili

de mille coups de fusils, qui sont tirés par les caves, par les fenêtres, et tombe mort avec son cheval, et plusieurs dragons qui étoient derrière lui; alors ceux, qui échappent à la mort, vont rejoindre le général, qui les avoit envoyés à une mort presque inévitable, sans aucun avantage pour la chose publique; quatre seulement ont traversé tout le village, et ont été joindre le général Landremont. Les Troupes, aux ordres de ce général, ont fait un carnage affreux des troupes ennemies; 200 au moins ont resté sur la place, beaucoup ont été blessés, et 21 prisonniers ont été conduits à Wissembourg. Cérizia se trouvant sans-doute à l'abri du danger dans son bois, n'en est point sorti, et a, néanmoins brulé toutes ses cartouches. Les ennemis, avertis de notre attaque, sont arrivés sur le soir en force supérieure à la nôtre; ils ont dirigé leur artillerie sur nos troupes, et ont tué trois chasseurs à cheval. Alors Landremont s'est déterminé à la retraite; il a ordonné à un escadron de cavalerie autrichienne, et dès qu'il auroit repoussé, de se replier; ce qui a été exécuté, et aussitôt on a commencé la retraite qui s'est faite en bon ordre, sans que nous ayons été inquiétés par les ennemis.

D'Orléans, le 12 mai. — On assure que les révoltés changent de marche; ils abandonnent Saurmur et Pontiers pour se porter à Tours, et se rapprocher de cette ville où l'on prétend qu'ils ont des intelligences. Mais on se prépare ici à les repousser; ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de mécontents, les vexations qu'on s'y est permises au nom de la convention ont aliéné bien des esprits.

De Nantes le 13 mai. — Les révoltés ont encore tenté hier de s'emparer de Port Saint-Père, à deux lieues de Nantes; mais ce poste renforcé par deux bataillons Nantais, est heureusement parvenu à les repousser. Dix-sept des nôtres sont restés sur la place; on dit cependant qu'il n'y en a que deux de morts, et que les autres ne sont que blessés. Les insurgés y ont perdu 200 hommes; leur courage ou plutôt leur fanatisme s'y est fait remarquer; malgré le feu roulant de notre mousqueterie, ils avancoient très-avant sur les nôtres, en serrant les rangs comme des troupes expérimentées. Mais notre artillerie leur ayant ôté l'espoir de s'em-

parer du poste, ils ont fait leur retraite avec beaucoup d'ordre. On envoie encore aujourd'hui des troupes au port Saint-Pere. On craint une seconde attaque. Les révoltés qu'on croit à Paris si aisés à combattre, deviennent de jour en jour plus redoutables. On leur compte jusqu'à 40 pièces de canon; ils s'entendent très-bien à la guerre; ils ont des intelligences parmi nous; sur les doutes qu'on avoit conçus, on a fait déborder hier plusieurs canons des portes de la ville; il s'en trouva plusieurs chargés de terre molle.

De Doué, le 10 mai. Les révoltés, au nombre de 24 mille hommes, tous armés de piques, de fusils, et avec 30 pièces de canon ont évacué Thouars pour se porter sur Parthenay. Les administrateurs de Thouars ont obtenu leur liberté à la charge de cesser leurs fonctions. Les chefs connus sont le ci-devant marquis de Lescrue, Laroche Jacquelin, Bonchamp, Langreniere, Delbée, Bandry de Brochin, un abbe Larivière. De Bouillé Lorebz occupe un grade supérieur dans cette armée.

Du Mans le 8 mai. Graces à la surveillance active des administrations, l'insurrection que l'on craignoit dans quelques communes du district de la Ferté, n'aura pas lieu. Quatre particuliers soupçonnés d'être dans leur canton les principaux agens de l'aristocratie, ont été arrêtés; l'un d'eux à la Ferté même; les trois autres, la nuit dernière, par la garde nationale de Bonnetable, qui les a conduit au Mans.

Un inconnu se présenta hier au district et demanda qu'elle peine la loi prononce contre les prêtres qui s'étoient soustraits à la déportation — *la mort*, lui répond-t-on. — *Eh bien, guillotinez-moi*, reprend l'inconnu; *je suis prêtre et je n'ai pas satisfait à la loi.* C'est le nommé *Michel Rousseau*, ci-devant vicaire de Mont-Bizot, qui a tenu ce langage. On s'est saisi de sa personne, et on l'a traduit en prison, en attendant qu'il soit jugé.

Paris. — Toutes les voitures bourgeoises, voitures publiques, comme diligences, cabriolets, partiront tous les jours pour aller conduire en poste à Orléans les volontaires qui partent pour la Vendée. On avoit voulu monter un coup avant leur départ, mais il a manqué. On dit assez

hautement que ces jours-c'y il s'en manifestera un qui surpassera les autres, et l'on doit s'y attendre; car il n'est plus mention que de guillotiner tous les Rollandistes, les Rissotins, les Girondins; c'est-à-dire de livrer à la fureur du peuple, ceux dont on veut se défaire; les plus impatiens ne veulent pas même attendre l'intermédiaire de la guillotine, qui est encore trop lente à leur gré, ils voudroient qu'il fut permis aux patriotes de tuer tous ceux qu'ils croiroient aristocrates. C'est beaucoup plus prompt comme on le voit. Depuis quelques jours on ne voit plus paroître Marat, Paris; comme ils sont à la tête de l'insurrection, on présume qu'ils sont occupés à se recueillir pour bien méditer leurs plans.

§ On a reconnu le principe de l'impôt martial; mais cette mesure qui est certainement le meilleur levier de la révolution, n'est point encore exécutée. Il est très instant de le mettre en pratique.

§ La section de Bon Conseil a fait une liste des riches banquiers et des notaires qui sont restés à Paris. Elle a calculé à combien pouvoit monter le dixième de la fortune des capitalistes, et son calcul a produit une somme de 64 millions. Remarquez que cette liste ne contient que cent personnes. Ce tableau a été envoyé à la municipalité qui a invité toutes les sections à faire aussi dans leur arrondissement une pareille liste, pour établir les bases de la taxe de la guerre.

On cite la maison Tourton et Ravel, qui taxée à 80,000 liv. par son comité a été réduite à 1500 livres. M. Brissot assure que M. Francœur, l'un des entrepreneurs de l'opéra, et qui n'a que des dettes, a reçu de son comité le billet doux qu'on va lire :

« Le comité révolutionnaire de la section de Bon-Conseil, ne voulant, en ce moment, exiger qu'une portion de ton superflu, te requiers de payer, dans quarante-huit heures, 1200 liv.; sous quinzaine, autres 1200 liv.; et dans le mois, encore 1200 liv. Total 3600 liv. Si tu refuses de payer cette somme, tes meubles et immeubles seront saisis et vendus par le comité révolutionnaire, et ta personne sera déclarée suspecte.

§ Le conseil-général de la commune a ar-

rété qu'après le recrutement, il sera organisé une armée révolutionnaire soldée, qui fera le service à Paris, et qui sera toujours en état de réquisition. Il a de plus arrêté que le désarmement et l'arrestation des gens suspects sont dévolus au maire et à l'administration de la police, es que le mode en sera discuté dans le secret.

§ Le tribunal du premier arrondissement, séant au palais, vient de condamner Vidal notaire à Paris et Evrard de Saint-Jean, son agent, à restituer la somme de 250,000 liv. qu'ils ont été convaincus d'avoir escroqués à un particulier; en 20,000 liv. de dommages et intérêts envers ce particulier, applicables de son consentement aux frais de la guerre, en 5,000 liv. d'amende, en deux années d'emprisonnement par voie de police correctionnelle, et en tous les dépens.

Ce jugement rendu en première instance le 14 mai à deux heures du matin, après une séance de 14 heures, porte, qu'il en sera imprimé et affiché au nombre de 1000 exemplaires aux frais des condamnés.

§ Miranda, sur la déclaration unanime des jurés qu'il n'est pas constant, que ce général ait trahi la république, lors du siège de Maëstricht, et lors de la bataille de Nervingue a été acquitté et mis en liberté.

§ Des femmes ont fouétté jusqu'au sang la fameuse Théroigne qui étoit, dit-on, devenue Brissotine. et lui ont arraché ses pistolets. On l'accusoit de partager le lit de Rolland.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.
(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrède)

Suite de la séance du Mercredi, 14 Mai.

Il y aura dans chaque département une administration centrale, et entre cette administration et les municipalités, il y aura des administrations intermédiaires.

Séance du Jeudi 16 Mai.

Un décret a mandé à la barre le général

Paoli; il écrit à la convention que son age ne lui permet pas de faire un trajet de 200 lieues et qu'il est prêt à quitter la Corse, si sa présence y porte ombrage. L'administration de ce département, en répondant de ce général, demandoit le rapport du décret; on alloit rapporter ce décret, lorsqu'on a dit qu'il y avoit eu une insurrection en Corse, qu'on s'étoit porté sur un fort. On a forcé les troupes de ligne, pillé les magasins. Renvoyé au comité.

L'épouse de Johanno rédacteur d'un journal intitulé le véritable ami du peuple a été arrêtée, portant plusieurs exemplaires. Ce journal attaquoit Marat, le mari réclame sa femme, malgré l'opposition de la Montagne, on déclare l'emprisonnement nul, et on lui rend la liberté.

Cette arrestation ainsi que celle de Penierès président de la section de l'Unité, pour avoir signé une pétition contre Chaumet a donné lieu à dénoncer une foule d'arrestations illégales qu'on se permet à Paris. On décrète que le comité de législation fera un rapport sur toutes ces arrestations.

Lasource saisit le décret, pour dénoncer les taxations arbitraires que veulent se permettre les municipalités. L'approbation donnée à l'arrêté du département de l'Hérault ne peut que désorganiser tout l'empire. Déjà Lyon a levé cinq mille hommes et cinq millions. Si un impôt extraordinaire est nécessaire, qu'on en règle le mode uniforme. Le comité des finances est chargé de faire un rapport à cet effet.

On adopte un projet de décret sur la conduite des commissaires civils dans les colonies, on sevit contre les commissaires Santhonax et Polverel, et en met on liberté les personnes qu'ils ont fait arrêter.

LOTÉRIE DE FRANCE.

Numéros fortis le 16. Mai 1793,

60. 7. 69. 23. 27.

Payemens de l'Hôtel-de-ville.

Six derniers mois 1792. *Lettre M.*

On trouvera à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3., Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.